



À Beaumont, le 20 décembre 2018

**Objet:** Réponse de la FRANE, FDEN 63 et FNE Allier à l'enquête publique relative au réaménagement du barrage de Poutès-Monistrol dit «Nouveau Poutès Optimisé » (43).

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Notre Fédération Régionale et nos Fédérations départementales n'ont jamais été favorables au maintien de la chute hydroélectrique de Poutès-Monistrol. Bien que ce barrage soit situé au sud des limites des départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme, son impact désastreux sur la continuité écologique de l'Allier, amène FNE Allier et la FDEN à s'impliquer au côté de la FRANE dans cette consultation.

Il nous semble inutile de revenir sur les conséquences directes, et hélas trop visibles à la station de comptage de Vichy, sur la remontée des saumons, espèce d'intérêt communautaire européenne, sur celles qui sont moins identifiables dans l'avalaison des smolts et sur les autres espèces aquatiques.

Depuis 2011, les projets et leurs avenants sont toujours allés dans le sens d'une plus grande contrainte pour les populations de Saumons et des autres migrateurs encore présents sur le bassin de l'Allier.

Nous nous permettons de rappeler que le rapport Philippart réalisé à la demande du Ministère de l'Environnement en 2009 préconisait de ne pas dépasser la hauteur de seuil de 2 mètres comme condition de survie de la souche Allier du Saumon. La solution proposée par EDF en 2011 proposait un seuil du barrage à 4 mètres et actuellement, l'avenant nous conduirait à 6,50 mètres !

Les modifications apportées à ce nouveau projet (augmentation des longueurs de la retenue et de sa surface, rehausse du seuil du barrage, rehausse du débit d'équipement) vont toutes dans le sens des souhaits d'EDF de rentabilité sauf sur les promesses d'ouverture du barrage lors de la remontée des saumons au printemps. Par ailleurs ces promesses ne couvrent pas la totalité de la période de montaison ; c'est pourquoi nous n'y croyons guère...La rentabilité sera de plus en plus improbable vue l'évolution climatique aujourd'hui avérée, surtout si le barrage est ouvert justement en période de précipitations. De toute façon, cette ouverture temporaire ne résoudrait en rien la problématique de la dévalaison des smolts.

Pour compenser la perte de production d'électricité à Poutès nous nous permettons de suggérer une économie d'énergie facile à réaliser sans travaux lourds : la réduction des nuisances lumineuses, qui est inscrite dans les PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) pour la reconquête de la biodiversité.

Par contre, les conséquences des dérèglements climatiques sont déjà perceptibles sur la biodiversité et elles représentent des risques graves que plus personne ne conteste : les intérêts du Saumon de l'Allier ne sont, eux, pas pris en compte, le projet de cahier des charges est très loin d'une obligation de résultat en matière de restauration de la continuité écologique.

C'est pourquoi, aux côtés de notre fédération nationale FNE, et confortées par l'avis de l'Autorité Environnementale après la consultation publique de juin dernier, la Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement, France Nature Environnement Allier et la Fédération Départementale pour l'Environnement et la Nature du Puy-de-Dôme persistent à demander l'effacement complet du barrage de Poutès.

Pour la FRANE,  
Mar Saumureau, Président

Pour FNE Allier,  
Jacques Debeaud, Président

Pour FDEN 63,  
René Boyer, Président

